

Les **commissions** se réunissent toutes les 6 semaines (entre chaque vacances scolaires) le mardi à 17H30 et/ou Jeudi à 17H30
Les commissions sont animées par deux animateurs (1 élu et un citoyen).

Les **séances plénières** s'organisent le mercredi après-midi 3 fois par an, pendant 1h30, dans la salle du Conseil Municipal

L'engagement des adultes

La Commune, les élus coordinateurs, les élus et les citoyens animateurs :

- garantissent le cadre légal, et assurent la sécurité physique et morale des jeunes
- organisent les élections, en partenariat avec les responsables des établissements scolaires.
- animent et assurent le suivi des séances plénières, des commissions et la communication des manifestations.
- les élus coordinateurs rendent compte, aux séances des conseils municipaux de la Commune, des décisions prises en Conseil Municipal des Jeunes.



Renseignements

Les autorisations parentales et déclarations de candidature sont disponibles sur www.mairiedefuveau.fr/votre-mairie/democratie-participative/conseil-municipal-des-jeunes/

Pour toutes autres questions :
mveuillet@mairie-fuveau.com

 **Conseil**
 **Municipal des**
 **jeunes**

Ville de Fuveau



Les objectifs du CMJ

- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie
- Découvrir le fonctionnement démocratique des institutions
- Participer à la vie locale et à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif.
- Encourager les échanges entre les jeunes, leurs pairs, les élus locaux et les adultes citoyens
- Développer le lien social et intergénérationnel
- Initier le jeune à la prise de parole, au débat collectif et à la négociation
- Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

La composition du CMJ

Le Conseil Municipal des jeunes se compose de 33 jeunes élus maximum pour un mandat de 2 ans.

Pour être candidat à l'élection du Conseil Municipal des jeunes il faut :

- Habiter la commune de Fuveau
- Être scolarisé en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème et 4ème dans les écoles publiques, l'école privée et le collège de Fuveau.

La campagne électorale

Les candidats remplissent une fiche de candidature qu'ils déposent auprès de leur chef d'établissement du **22 janvier au 2 février 2024**.

Toute candidature doit obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale.

Les candidats pourront mener une campagne électorale à l'aide d'une affiche fournie du **lundi 5 au vendredi 9 février 12h**.

LE SCRUTIN

12 élèves en élémentaires et 21 élèves au collège seront élus par les établissements fuvelains comme représentants.

L'élection a lieu la semaine du 12 au 16 février 2024.

Sont électeurs, tous les jeunes scolarisés sur la commune de Fuveau.

Établissement	Niveau des candidats	Niveau des électeurs
La Barque	un élève de CM1, un élève de CM2, 1 suppléant (doublé pour l'Ouvière en fonction des effectifs)	Toutes les classes d'élémentaire
Élémentaire Rimbaud		
Roque Martine		
Élémentaire Ouviaère		
Sainte Marie	7 élèves de 6ème, 7 élèves de 5ème, 7 élèves de 4ème, 1 suppléant par niveau	Chaque élève ne vote que pour le collège électoral auquel il appartient. Les 3èmes votent pour les représentants de 4ème
Collège Font d'Aurumy		

LES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal des Jeunes d'installation est prévu **jeudi 22 février 2024 à 18H en Salle du Conseil Municipal**.

Les modalités de travail

Pour les commissions et les séances plénières, un calendrier sera établi sur l'année.

Les conseillers municipaux des jeunes se répartissent dans 4 commissions, en fonction de leurs centres d'intérêt. :

- Environnement : aider à protéger la nature
- Solidarité & Cadre de vie : aider les autres à vivre ensemble, améliorer notre vie quotidienne à Fuveau
- Loisir : se divertir à Fuveau
- Communication : partager l'information à tous